

TITRE II - LES CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS

Chapitre 1 - Dispositions générales

Les dispositions du présent titre ont pour objet de compléter les règlements pour ce qui concerne les différents championnats jeunes masculins de la Ligue de Football d'Occitanie.

La Ligue organise des championnats régionaux jeunes dans l'ensemble des catégories U14 à U18. En complément, la Ligue organise un championnat régional U20 considéré en tant que tel comme un championnat régional jeune.

Article 11 -

Un club ne peut engager qu'une équipe par catégorie d'âge au sein des compétitions régionales peu importe que le championnat soit composé d'un ou plusieurs niveaux.

Chapitre 2 - Championnat U14 Régional 1

Article 12 - Participation

Pourront participer au championnat régional U14, les joueurs des catégories U14 et U13. La participation des joueurs U12 est interdite.

Par application de *l'article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F.*, relatif à la mixité, sont également autorisées à participer au championnat régional U14 les joueuses des catégories U14 F., et U15 F.

Article 13 - Composition du championnat

Le championnat U14 Régional 1 se déroule en deux phases.

Les différentes phases se dérouleront sous le format d'un championnat à rencontre unique à l'issue duquel un classement sera établi entre les équipes de chaque poule.

Article 13.1 - U14 Régional phase 1

La première phase du championnat régional U14 sera composée de quarante-huit (48) équipes réparties en quatre (4) poules de douze (12) équipes.

Elles seront désignées par les quarante-huit (48) équipes composant la deuxième phase du championnat U14 Régional 1 de la saison antérieure.

Par exception, les équipes également qualifiées pour le championnat U15 Régional 1 devront obligatoirement avoir confirmé leur engagement au sein de ce championnat pour pouvoir participer à la première phase du championnat U14 Régional.

A l'issue de cette première phase, les équipes classées de la 1^{ère} à la 9^{ème} place des quatre poules accéderont à la seconde phase du championnat U14 R1 tandis que les équipes classées de la 10^{ème} à la dernière place de ces mêmes poules seront reversées dans les différents championnats territoriaux U14 pour la seconde phase.

Article 13.2 - U14 Régional phase 2

La seconde phase du championnat U14 Régional 1 sera composée de quarante-huit (48) équipes réparties en quatre (4) poules de douze (12) équipes.

Elles seront désignées par,

- Les trente-six (36) équipes accédant de la première phase du championnat U14 R1 de la présente saison ;
- Les douze meilleures équipes issues de la première phase des championnats territoriaux U14.

Dans la situation où le nombre de compétitions territoriales U14 ne permettrait pas d'obtenir douze (12) équipes classées à la 1^{ère} place de leur compétition, les places laissées vacantes seront comblées par la (ou les) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la deuxième place (ou troisième le cas échéant, en cas de nouvelle

vacances) des championnats territoriaux U14, selon les critères de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux).

Article 14 - Application générationnelle

Au terme de la seconde phase, les équipes du championnat U14 R1 seront réparties de la manière suivante :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 9^{ème} place des quatre poules accèdent au championnat U15 Régional 1.
- Les équipes classées de la 10^{ème} à la dernière place des quatre poules du championnat U14 R1 sont remises à disposition de leur district, étant entendu que ce dernier doit les engager au plus haut niveau de compétition départementale existant dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie U14, par principe le championnat Départemental 1 U15 ;
- les équipes ayant participé à ladite phase (1^{ère} à la dernière place) permettent également à leur club de conserver le niveau U14 R1 pour la saison suivante. Toutefois, pour les clubs dont l'équipe s'est classée de la 1^{ère} à la 9^{ème} place, le droit pour ce dernier de participer à la première phase du championnat U14 R1 de la saison N+1 sera conditionné à l'engagement d'une équipe dans le championnat U15 R1 pour la saison N+1.

Chapitre 3 - Championnat U15 Régional 1

Article 15 - Participation

Pourront participer au championnat U15 R1, les joueurs des catégories d'âge U15 et U14. La participation des joueurs U13 est interdite.

Par application de *l'article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F.*, relatif à la mixité, sont également autorisées à participer au championnat régional U15 les joueuses des catégories U14 F., U15 F., et U16F.

Article 16 - Composition du championnat

Le championnat U15 Régional est composé des trente-six (36) équipes réparties en trois (3) poules de douze (12) équipes.

Elles sont désignées par les équipes classées de la 1^{ère} à la 9^{ème} place de la seconde phase du championnat U14 R1 de la saison antérieure.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de trente-six (36) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, la ou les équipes repêchées sont alors désignées parmi celles remises à la disposition de leur district à l'issue du championnat U14 R1 de la saison antérieure, selon les critères l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), relatif aux règles de départage, étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée.

Article 17 - Application générationnelle

Au terme de la saison, les équipes du championnat U15 R1 seront réparties de la manière suivante :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place des trois poules accèdent au championnat U16 R1 ;
- Les équipes classées de la 9^{ème} à la 12^{ème} place des trois poules accèdent au championnat U16 R2.

Chapitre 4 - Championnat U16 Régional

Article 18 - Participation

Pourront participer aux championnats régionaux U16, les joueurs des catégories U16 et U15.

Par application de *l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.*, trois joueurs de la catégorie U14 pourront être inscrits sur la feuille de match.

Article 19 - Composition du championnat

Les championnats régionaux U16 seront composés de deux niveaux de compétitions régionales (U16 R1 et U16 R2) comprenant, chacun, vingt-quatre (24) équipes réparties en deux (2) poules de douze (12) équipes.

Article 19.1 - Championnat U16 Régional 1

Les vingt-quatre (24) équipes intégrant le championnat U16 R1 sont désignées par les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place des trois poules du championnat U15 R1 de la saison antérieure.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de vingt-quatre (24) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, la ou les équipes repêchées sont alors désignées parmi celles classées à compter de la 9^{ème} place, du championnat U15 R1 de la saison antérieure, selon les critères l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), relatif aux règles de départage, étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée.

Article 19.2 - Championnat U16 Régional 2

Les vingt-quatre (24) équipes intégrant le championnat U16 R2 sont désignées par :

- Les équipes classées de la 9^{ème} place à 12^{ème} place des trois poules du championnat U15 R1 de la saison antérieure à l'exception des équipes ayant éventuellement accédé au championnat U16 R1 ;
- Les équipes issues des compétitions territoriales U15 organisées par les Districts dans les conditions fixées à l'article 21 du présent chapitre.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de vingt-quatre (24) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, la ou les équipes repêchées sont alors désignées, parmi la (ou les) meilleure(s) équipe(s) n'ayant pas obtenu leur accession depuis la phase d'accession régionale U15 (*article 21.2 repris infra*) selon les critères l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux).

Article 20 - Application générationnelle

Article 20.1 - Championnat U16 Régional 1

Au terme de la saison, les équipes du championnat U16 Régional 1 seront réparties de la manière suivante :

- En fonction du nombre d'accession accordée par la Fédération, la (ou les) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la 1^{ère} place des deux poules du championnat accèdent au championnat National U17* ;
- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 9^{ème} place des deux poules accèdent au championnat U17 R1, à l'exception des équipes ayant accédé au championnat National U17 ;
- Les équipes classées de la 10^{ème} à la dernière place des deux poules sont remises à disposition de leur district, étant entendu que ce dernier doit les engager au plus haut niveau de compétition départementale existant dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie U16.

Exemple : Pour un district organisant une compétition U17 l'équipe sera reversée en compétition départementale 1 U17. A l'inverse, pour le district n'ayant qu'une compétition U18, l'équipe intègrera le championnat départemental 1 U18.

** Dans la mesure où les deux équipes devraient être départagées, il sera organisé, dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), un barrage d'accession entre elles, à l'issue duquel l'équipe vainqueur accède au championnat National U17 et l'équipe défaite intègre le championnat U17 R1.*

Article 20.2 - Championnat U16 Régional 2

Au terme de la saison, les équipes du championnat U16 Régional 2 seront réparties de la manière suivante :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place des deux poules accèdent au championnat U17 R1 ;
- Les équipes classées de la 8^{ème} à la dernière place sont remises à disposition de leur district, étant entendu que ce dernier doit les engager au plus haut niveau de compétition départementale existant dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la catégorie U16.

Exemple : Pour un district organisant une compétition U17, l'équipe sera reversée en compétition départementale 1 U17. A l'inverse, pour le district n'ayant qu'une compétition U18, l'équipe intègrera le championnat départemental 1 U18.

Article 20.3 - Tableau conditionnel des accessions générationnelles

U17 National	Accession(s)	1 ([+] 1er)	2 (1 ^{er} des 2 poules)
U17 Régional 1 30 équipes (3 x 10)	U16 R1 24 (2 x 12)	17 (2 à 9 et [-] 1 ^{er})	16 (2 à 9)
	U16 R2 24 (2 x 12)	13 (1 à 6 et [+] 7 ^{ème})	14 (1 à 7)
U17 Ter. / Dep. 1 Remise à la disposition du district	U16 R1 24 (2 x 12)	6 (10 à 12)	
	U16 R2 24 (2 x 12)	9 (8 à 12 et [-] 7 ^{ème})	10 (8 à 12)

[+] : meilleurs ;

[-] : moins bons

Article 21 -

Article 21.1 - Accessions au championnat U16 Régional 2 depuis les championnats territoriaux

Accèdent au championnat U16 Régional 2,

- Trois (3) équipes issues du championnat territorial U15 de la saison antérieure organisé par le district de la Haute-Garonne ;
- Deux (2) équipes issues du championnat territorial U15 de la saison antérieure organisé par le district de l'Hérault ;
- Une (1) équipe issue du championnat territorial U15 de la saison antérieure organisé par le district Gard-Lozère ;
- Six (6) équipes issues de la phase d'accession régionale organisée entre les meilleures équipes des championnats territoriaux U15 de la saison antérieure suivant les modalités définies à l'[article 21.2 du présent Titre](#).

Article 21.2 - Phase d'Accession Régionale U15 (P.A.R. U15)

L'organisation de la Phase d'Accession Régionale U15 des compétitions territoriales U15 vers le championnat Régional 2 U16 relève de la compétence de la L.F.O.

Afin d'assurer une organisation cohérente de la P.A.R., répondant aux mieux à l'organisation territoriale des championnats U15, il relève de la compétence du Comité de direction, sur proposition de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, avant le début des compétitions territoriales, de déterminer les modalités d'organisation de la Phase d'Accession Régionale U15.

Les championnats territoriaux U15 doivent se terminer à la date fixée au calendrier par la Commission d'Organisation, qui par principe, ne peut être postérieure à l'avant dernier week-end du mois de mai.

Le district gestionnaire d'un championnat territorial communique, au plus tard pour le 31 mai, les équipes qualifiées au terme de l'épreuve pour participer à la Phase d'Accession Régionale. A défaut du respect de cette date limite, quel que soit le motif invoqué, aucun club du championnat concerné n'est éligible pour participer à cette compétition.

Chapitre 5 - Championnat U17 Régional

Article 22 - Participation

Pourront participer au championnat régional U17, les joueurs des catégories U17 et U16.

Par application de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F., trois joueurs de la catégorie U15 pourront être inscrits sur la feuille de match.

Article 23 - Composition du championnat

Les trente (30) équipes intégrant le championnat U17 R1 sont désignées par :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 9^{ème} place des deux poules du championnat U16 R1 de la saison antérieure, à l'exclusion des équipes ayant accédé au Championnat National U17 ;
- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place des deux poules du championnat U16 R2 de la saison antérieure.

Dans le cas où, les mouvements (accession) du Championnat de France National U17, amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de remise à disposition d'équipe auprès de leur district que nécessaire, parmi les moins bonnes équipes du championnat U16 R2 de la saison antérieure, par application de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux) afin de revenir à la composition initialement prévue de trente (30) équipes au sein du championnat U17 R1.

A l'inverse, dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de trente (30) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, la ou les équipes repêchées sont alors désignées,

- dans un premier temps, celles classées à la 10^{ème} place, du championnat U16 R1 de la saison antérieure, selon les critères de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), relatif aux règles de départage, étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée ;
- dans un second temps, parmi les équipes classées à compter de la 8^{ème} place, du championnat U16 R2 de la saison antérieure, selon les critères de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), relatif aux règles de départage, étant entendu qu'une équipe classée dernière de sa poule ne pourra être repêchée.

Article 24 - Application générationnelle

En fonction des engagements et mouvements générationnels du championnat National U17 vers le championnat U18 Régional 1 pour la saison N+1, les équipes du championnat U17 Régional 1 sont réparties dans les conditions reprises en Annexe du présent Titre, dans le tableau de simulation des accessions générationnelles du championnat U17 R1 vers les championnats régionaux U18.

En tout état de cause, aucune équipe du championnat U17 Régional 1 ne sera remise à disposition de son district au terme de la saison.

A titre d'exemple, en l'absence d'engagement ou de relégation d'équipe issue du championnat National U17 au sein du championnat U18 Régional 1, au terme de la saison, les équipes du championnat U17 Régional 1 seront réparties de la manière suivante :

- Les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place des trois poules accèdent au championnat U18 R1 ;
- Parmi les équipes classées à la 7^{ème} place, selon les critères de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), les deux meilleures équipes accèdent au championnat U18 Régional 1 tandis que la troisième équipe accède au championnat U18 Régional 2 ;
- Les équipes classées de la 8^{ème} à la dernière place des trois poules accèdent, quant à elles, au championnat U18 Régional 2.

Chapitre 6 - Championnat U18 Régional

Article 25 - Participation

Pourront participer aux championnats régionaux U18, les joueurs des catégories U18 et U17.

Par application de l'*article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.*, trois joueurs de la catégorie U16 pourront être inscrits sur la feuille de match.

Article 26 - Composition du championnat

Le championnat U18 sera composé de deux niveaux de compétitions (U18 R1 et U18 R2) comprenant pour le premier vingt (20) équipes réparties en deux (2) poules de dix (10) équipes et pour le second vingt-quatre (24) équipes réparties en deux (2) poules de douze (12) équipes.

Article 26.1 - Championnat U18 Régional 1

Les vingt (20) équipes intégrant le championnat U18 R1 sont désignées par :

- Les équipes issues du championnat national U17 de la saison antérieure ;
- Les meilleures équipes des trois poules du championnat U17 R1 de la saison antérieure, par principe celles classées de la 1^{ère} à la 7^{ème}* place, permettant d'atteindre le nombre vingt (20) équipes, départagées selon les critères de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux).

*** A titre d'exemple, dans la situation où deux (2) équipes intégreraient le championnat U18 R1 par le biais du Championnat National U17, ce chiffre serait revu à la 6^{ème} place.**

Au besoin, les modalités permettant de combler les places vacantes restantes seront déterminées par le Comité de Direction, après avis de la Section Jeune de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, étant précisé qu'il pourra être décidé de maintenir les poules en l'état sans combler lesdites places vacantes.

Article 26.2 - Championnat U18 Régional 2

Les vingt-quatre (24) équipes intégrant le championnat U18 R2 sont désignées par :

- Les équipes des trois poules du championnat U17 R1 de la saison antérieure, celle classée à la dernière place comprise, n'ayant pas obtenu leur accession au championnat U18 R1 ;
- Les meilleures équipes, permettant d'atteindre le nombre de vingt-quatre (24) équipes, issues des compétitions territoriales U17 de la saison antérieure organisées par les Districts, dans les conditions définies pour la phase d'accession régionale U17.

Au besoin, les modalités permettant de combler les places vacantes restantes seront déterminées par le Comité de Direction, après avis de la Section Jeune de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, étant précisé qu'il pourra être décidé de maintenir les poules en l'état sans combler lesdites places vacantes.

Article 27 - Application générationnelle

Article 27.1 - Championnat U18 Régional 1

Au terme de la saison, les équipes du championnat U18 Régional 1 seront réparties de la manière suivante :

- En fonction du nombre d'accession accordée par la Fédération, la (ou les) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la 1^{ère} place des deux poules du championnat accèdent au championnat National U19. Dans la mesure où les deux équipes devraient être départagées, il sera organisé dans les conditions de l'article 88.3 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux), un barrage d'accession entre elles, à l'issue duquel l'équipe vainqueur accède au championnat National U19 et l'équipe défaite intègre le championnat U20 R1 ;
- Les équipes classées de la 2^{ème} à la dernière place des deux poules obtiennent la possibilité de s'engager au sein du championnat U20 Régional 1.

Article 27.2 - Championnat U18 Régional 2

Au terme de la saison, les équipes du championnat U18 Régional 2 obtiennent la possibilité de s'engager au sein du championnat U20 Régional 1.

Article 28 - Phase d'accession régionale U17 (P.A.R. U17)

Article 28.1 - Accessions au championnat U18 Régional 2 depuis les championnats territoriaux

Accèdent au championnat U18 Régional 2 :

- une (1) équipe issue du championnat territorial U17 organisé par le District de la Haute-Garonne ;
- une (1) équipe issue du championnat territorial U17 organisé par le District de l'Hérault ;
- une (1) équipe issue du championnat territorial U17 organisé par le District Gard-Lozère ;
- les équipes issues de la phase d'accession régionale organisée entre les meilleures équipes des championnats territoriaux U17 de la saison antérieure suivant les modalités définies à l'article 28.2 du présent Titre.

Article 28.2 - Phase d'accession régionale U17 (P.A.R. U17)

L'organisation de la Phase d'Accession Régionale U17 des compétitions territoriales U17 vers le championnat Régional 2 U18 relève de la compétence de la L.F.O.

Afin d'assurer une organisation cohérente de la P.A.R., répondant aux mieux à l'organisation territoriale des championnats U17, il relève de la compétence du Comité de direction, sur proposition de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, avant le début des compétitions territoriales, de déterminer les modalités d'organisation de la Phase d'Accession Régionale U17.

Les championnats territoriaux U17 doivent se terminer à la date fixée au calendrier par la Commission d'Organisation, qui par principe, ne peut être postérieure à l'avant dernier week-end du mois de mai.

Le district gestionnaire d'un championnat territorial communique, au plus tard pour le 31 mai, les équipes qualifiées au terme de l'épreuve pour participer à la Phase d'Accession Régionale. A défaut du respect de cette date limite, quel que soit le motif invoqué, aucun club du championnat concerné n'est éligible pour participer à cette compétition.

Chapitre 7 - Championnat U20 Régional 1

Par exception, le championnat régional U20 est considéré en raison des catégories d'âge de la majorité des joueurs y participant comme un championnat régional de jeune.

Toutefois, il est précisé, pour l'application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F., qu'une équipe U20 Régional est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe Senior évoluant en compétition nationale ou régionale et comme une équipe supérieure d'une équipe Seniors évoluant en compétition départementale.

Article 29 - Participation

Pourront participer au championnat régional U20, les joueurs des catégories U20, U19 et U18.

Par application de l'[article 73.2.a](#)), relatif au double surclassement, des Règlements Généraux de la F.F.F., trois joueurs de la catégorie U17 pourront être inscrits sur la feuille de match.

Article 30 - Composition du championnat

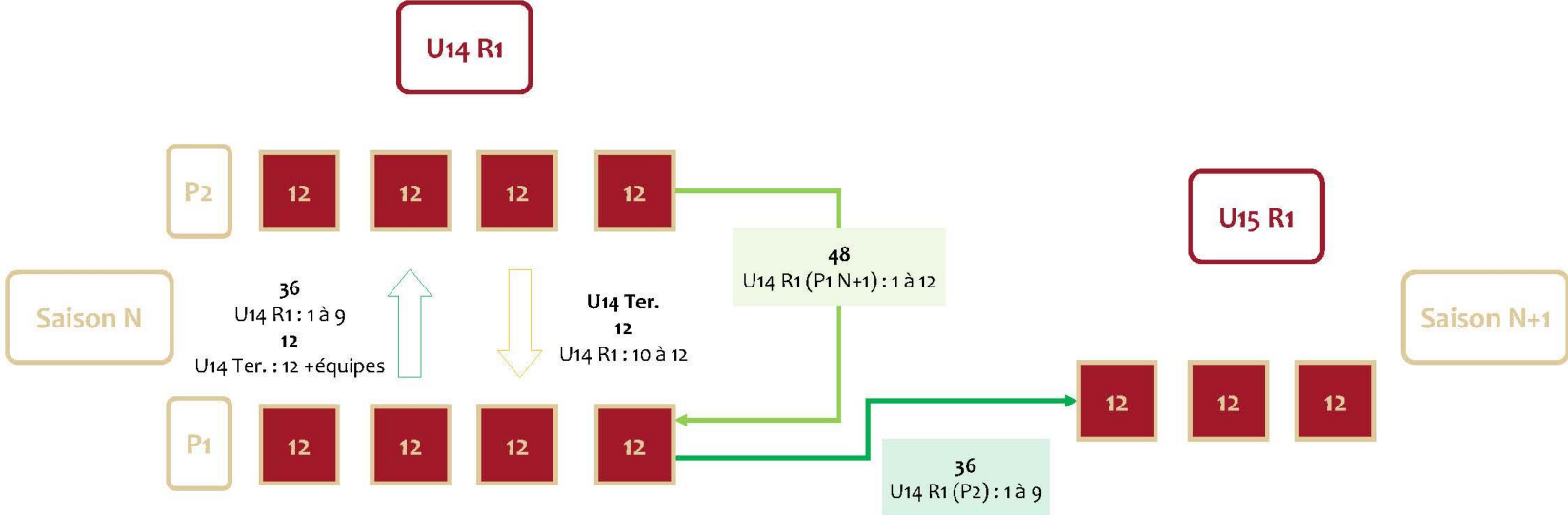
La composition du championnat et les modalités d'organisation seront déterminées, par le Comité de Direction, après avis de la Section Jeunes de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, à l'issue des engagements.

Le championnat est ouvert, sur engagement, par ordre de priorité :

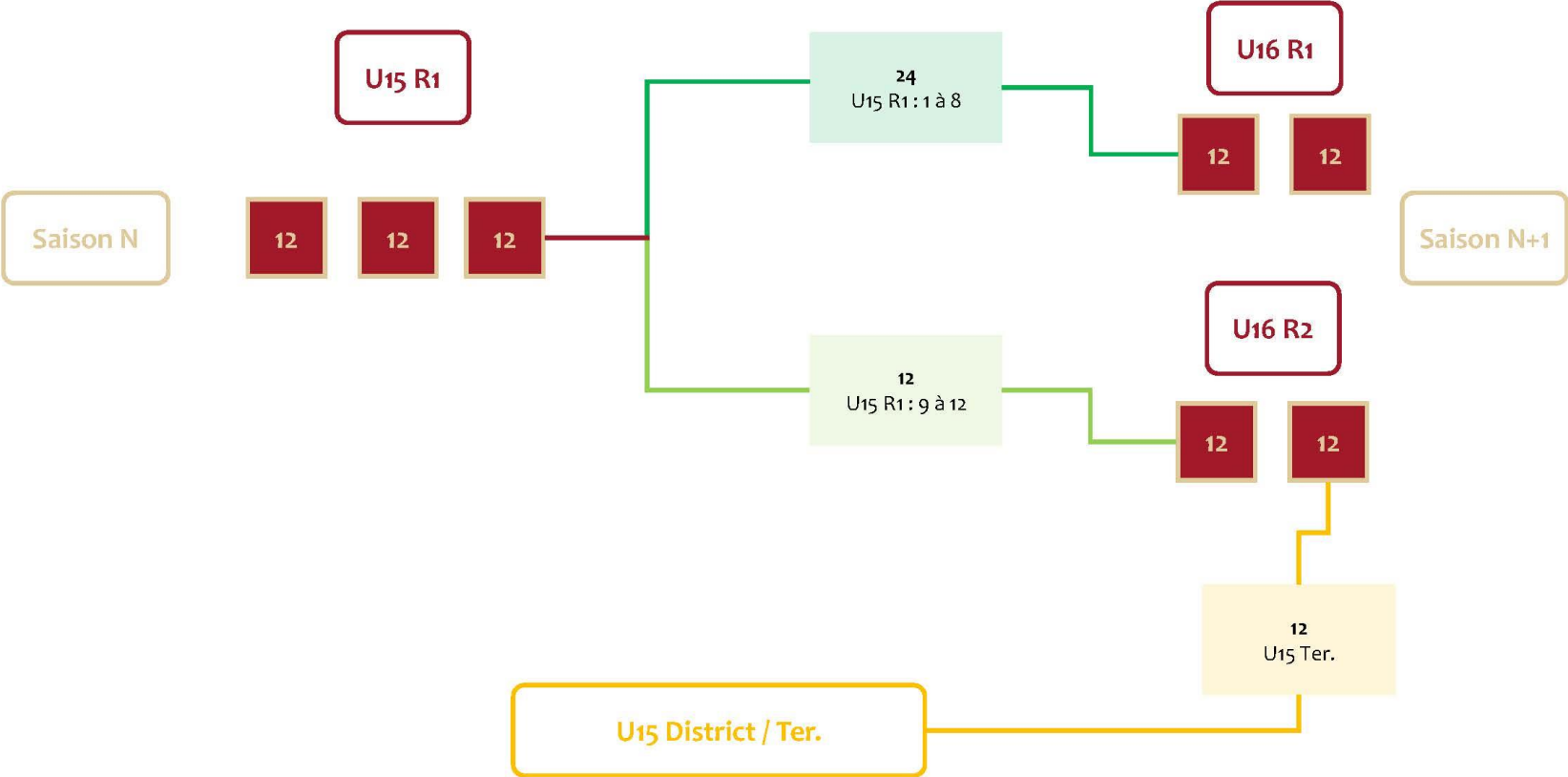
- aux clubs disposant d'une équipe engagée, lors de la saison antérieure, dans le Championnat National U19 ;
- aux clubs disposant d'une équipe engagée, lors de la saison antérieure, dans un championnat régional U18 ;

- aux clubs disposant d'une équipe Libre / Seniors évoluant en compétition National 3, Régional 1, Régional 2, Régional 3, lors de la saison précédente, en donnant la priorité aux équipes évoluant au plus haut niveau de compétition suivant leur classement dans la compétition ;
- aux clubs accédant au championnat Régional 3 à l'issue de la saison précédente.

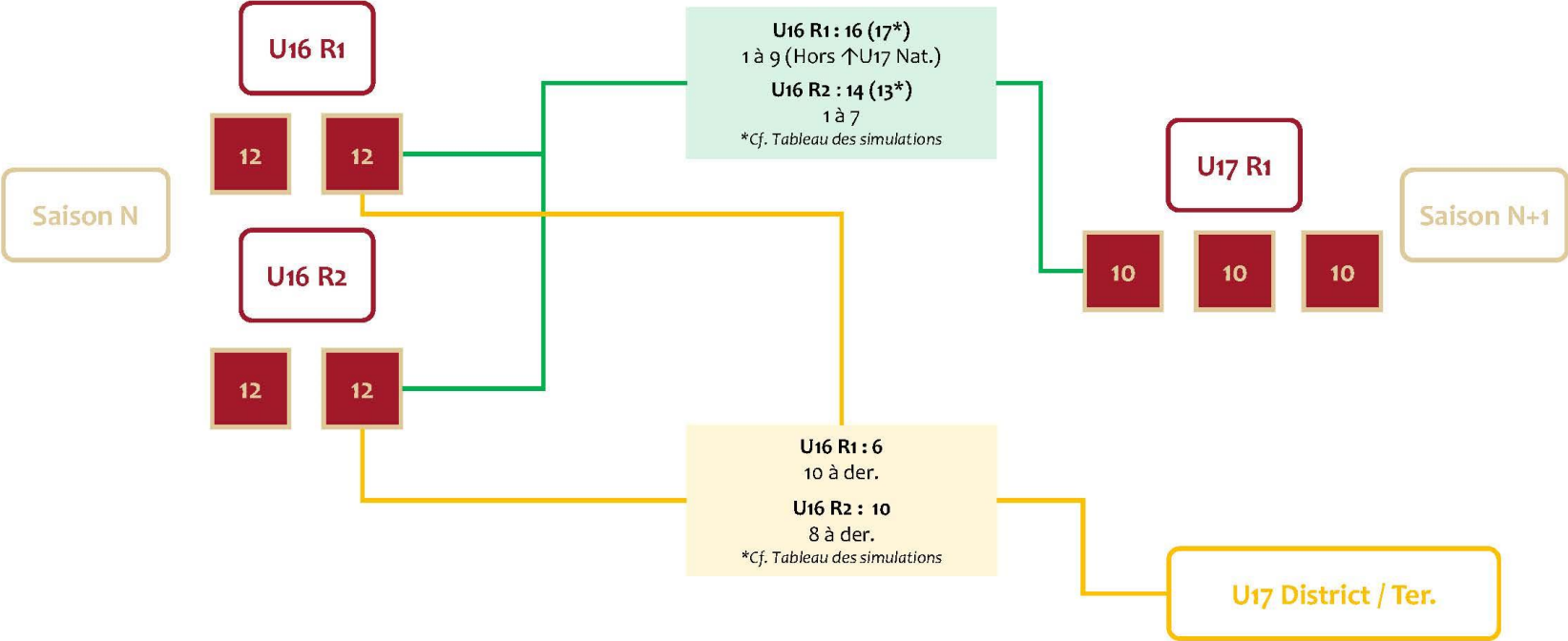
Pyramide des championnats Jeunes
U14 → U15



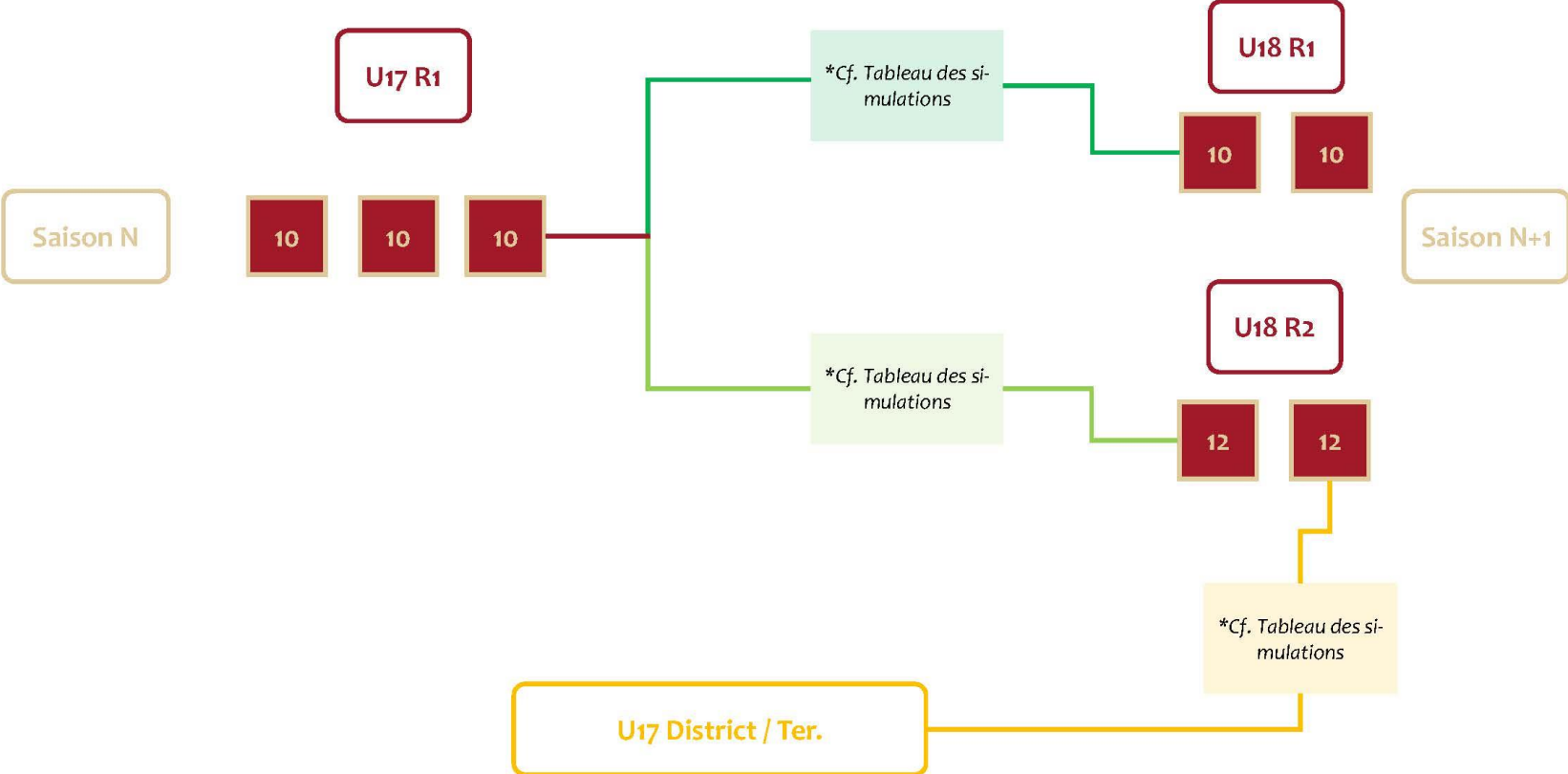
Pyramide des championnats Jeunes
U15 → U16



Pyramide des championnats Jeunes
U16 → U17



Pyramide des championnats Jeunes
U17 → U18



Accessions générationnelles des championnats U17 vers les championnats U18 R1 et U18 R2

U17 National <i>Relégations et engagements</i>		0	1	2	3	4	5	6	7	8
U18 Régional 1 20 équipes (2 x 10)	Access. U17 R1	20 (1 à 6 et 2 [+] 7 ^{ème})	19 (1 à 6 et [+] 7 ^{ème})	18 (1 à 6)	17 (1 à 5 et 2 [+] 6 ^{ème})	16 (1 à 5 et [+] 6 ^{ème})	15 (1 à 5)	14 (1 à 4 et 2 [+] 5 ^{ème})	13 (1 à 4 et [+] 5 ^{ème})	12 (1 à 4)
	Access. U17 R1	10 (8 à 10 et [-] 7 ^{ème})	11 (8 à 10 et 2 [-] 7 ^{ème})	12 (7 à 10)	13 (7 à 10 et [-] 6 ^{ème})	14 (7 à 10 et 2 [-] 6 ^{ème})	15 (6 à 10)	16 (6 à 10 et [-] 5 ^{ème})	17 (6 à 10 et 2 [-] 5 ^{ème})	18 (5 à 10)
U18 Régional 2 24 équipes (2 x 12)	Access. U17 Ter. 3 Auto. + P.A.R. U17 (X équipes)	3 + 11	3 + 10	3 + 9	3 + 8	3 + 7	3 + 6	3 + 5	3 + 4	3 + 3
	Remise à disposition des districts	0								